

DESOGERME SP Collectivités - Gamme désinfectants

DÉSINFECTANT DÉSODORISANT ANTI-STATIQUE



- **Bactéricide, fongicide (vérués) et algicide.**
- **Supprime instantanément les odeurs déplaisantes et les phénomènes désagréables dûs à l'électricité statique.**
- **Très économique (utilisation courante à 1/1000).**
- **Compatible avec le contact alimentaire.**
- **Moussant et ininflammable.**
- **Existe aussi en version parfumée (citron ou pin vert).**
- **Idéal en désinfection de sols, douches, vestiaires, crèches, pédiluves...**
- **N° d'inventaire au Ministère de l'Environnement : 11090.**

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide limpide, incolore, moussant, odeur légère (existe en version parfumée), goût amer.
- Densité à 20°C : 1,00 ± 0,02.
- pH à 20°C : 7,0 ± 0,5.
- Solution aqueuse contenant : 50 g/l de chlorure d'alkyl dimethyl benzyl ammonium et 20 g/l de chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide.
- **Ininflammable.** Tensio-actif et mouillant.
- Neutralise l'électricité statique sur matières plastiques, tissus, atmosphère...
- **DESOGERME SP Collectivités** ne contient ni composés phénoliques, ni chlorés, ni iodés (iodophores), ni solvants.
- Compatible avec les produits cationiques et ioniques, incompatible avec les produits anioniques et bases fortes.
- Neutralise les odeurs d'origines bactériennes et chimiques.
- Actif en présence d'eau dure, et en présence de matières protéiques (sang, lait, peptones).
- Pas d'accoutumance des microorganismes. Bloque la fermentation des déchets organiques et diminue la demande biologique en oxygène (D.B.O.).
- * **Activité bactéricide** : Bactéries Gram + et Gram - suivant normes EN1276 à 2% et EN 13697 à 2%.
- * **Activité fongicide** : Moisissures (Aspergillus niger, Penicillium, Cladosporium), Levures (Candida) suivant normes EN 1650 et EN 13697.
- * **Activité algicide**.
- **DESOGERME SP collectivités** est biocide utilisé pour l'usage PT 04 (désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires) et PT 02 (algicide) (Directive biocide CE 98/8).

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Xi : irritant.
- DL 50 chez le rat : 5,2 ml/kg.
- Indice d'irritation oculaire chez le lapin albinos = 0 à 0,1%.
- Test biologique sur le poisson : DL 50 testée sur alevins de truites arc-

en-ciel = 1 pour 100 000, aucune mortalité n'a été relevée sur truites adultes (après 24 h).

- Les composants de **DESOGERME SP Collectivités** sont dans la liste de l'arrêté du 08/09/99 relatif aux produits de nettoyage de matériel pouvant se trouver en contact avec les denrées alimentaires.
- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (utiliser la totalité aux doses préconisées). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.
- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Usage réservé aux professionnels.

MODE D'UTILISATION :

- Le **DESOGERME SP Collectivités** est utilisé de 1/100 à 1/1000 dans l'eau ordinaire, il peut être appliqué en pulvérisation (pistolet, machine à eau chaude, pulban...) ou par contact (lavage des sols, des murs) à l'éponge ou à la brosse.
- Pour désodorisation-désinfection de l'air avec ATOMIST 1035 ou 1037 (voir notice d'utilisation des appareils).
- Diluer de 1/1000 à 1/2000 dans puisards, égouts, canalisations, circuits fermés.
- Diluer à 2,5% pour moisissures : fûts, matériels divers.
- Diluer de 1/50000 à 1/100000 pour le traitement des algues dans bassins.
- Diluer à 1/1000 dans circuit d'humidification d'atelier.
- Remarque** : Ne pas mélanger avec les détergents : procéder d'abord au nettoyage, puis à la désinfection avec **DESOGERME SP Collectivités**.